



Le pass Culture, c'est...



pass
Culture

Diversifier les pratiques culturelles des jeunes de 18 ans

Le pass Culture est une plateforme grâce à laquelle les jeunes de 18 ans découvrent et réservent des propositions culturelles diversifiées autour d'eux.

Le pass Culture est pensé comme ouvert et partagé, dans sa finalité et dans sa conception. Une phase de tests et d'expérimentation accompagne le développement de l'application pour évaluer au mieux les aspirations, les pratiques, les usages et les besoins des utilisateurs finaux : les jeunes de 18 ans et tous les acteurs culturels.

En bref

1er février 2019 : lancement de l'expérimentation du pass Culture auprès de 12 000 jeunes de 18 ans dans 5 départements pilotes (Bas-Rhin, Finistère, Guyane, Hérault, Seine-Saint-Denis)

6 juin 2019 : élargissement de l'expérimentation à **14 départements au total** : les 5 départements d'origine, ainsi que l'ensemble de la région Bretagne (les Côtes d'Armor, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan), les Ardennes, le Doubs, la Nièvre, la Saône-et-Loire, le Val-de-Marne et le Vaucluse.

soit 150 000 expérimentateurs potentiels

1661 structures culturelles inscrites (au 24 juin)

500 € offerts à chaque jeune expérimentateur de 18 ans, à utiliser sur l'application

« Nous ne voulions pas conduire ce projet dans notre coin, le dispositif est donc pensé et construit collectivement avec les acteurs culturels, les jeunes et les collectivités territoriales. Ce dispositif d'expérimentation inédit n'est donc pas figé, et nous le revendiquons. Tout au long du processus, nous partagerons toutes les évolutions du système, de la recommandation à son mode de financement en passant par l'implication des partenaires et, à l'issue, nous réaliserons une évaluation. Si celle-ci est positive, alors nous le généraliserons ! »

Franck Riester, ministre de la Culture

La valorisation des propositions gratuites et payantes des acteurs culturels

Toute structure culturelle publique, privée ou associative, présente en France métropolitaine ou en Outre-Mer, dans un territoire d'expérimentation ou non, est invitée à prendre part à l'expérimentation du pass Culture dès maintenant !

L'inscription à pass Culture PRO, gratuite et sans engagement

1

Sur <https://pro.passculture.beta.gouv.fr/> les professionnels renseignent leur numéro de SIREN et les quelques champs nécessaires pour créer son compte professionnel pass Culture PRO.

2

Les acteurs culturels créent une proposition en renseignant un lieu et quelques informations essentielles: **image, localisation et courte description**. La création de proposition est, à ce stade de l'expérimentation, aussi simple que la création d'un événement sur un réseau social.

3

Les professionnels gèrent leurs réservations et transactions financières dans l'espace « guichet » du pass Culture. Toute réservation d'un usager sur l'application pass Culture génère un code contremarque à 6 caractères. Grâce à ce code, l'acteur culturel valide la contremarque et **donne à l'utilisateur accès à la prestation**. Il ne s'agit pas nécessairement de faire figurer l'ensemble de votre programmation, mais bien **les actions pensées spécifiquement pour les publics jeunes, qui les amèneront à découvrir vos activités et à y revenir !**

4

Les propositions éligibles au remboursement sont déterminées **par les Conditions Générales d'Utilisation du pass Culture**. Pour les acteurs physiques, le montant du remboursement est alors égal au tarif de la proposition réservée ou achetée par l'usager via le pass Culture (dans une limite de 20 000 euros, sur convention au-delà). Une fois le RIB renseigné, **un remboursement sera effectué tous les 15 jours**.

Le pass Culture PRO,

un outil de diversification des pratiques culturelles des jeunes et de visibilité des acteurs culturels

Promouvoir votre programmation culturelle payante ou gratuite

Construire ensemble la future appli

Inciter un nouveau public à découvrir vos propositions



Favoriser la curiosité culturelle des jeunes de 18 ans

Comprendre les usages culturels des jeunes

Valoriser les actions de médiation culturelle existantes

Vous êtes une institution ou un acteur culturel public ou privé, en France métropolitaine ou en Outre-mer ?

**Inscrivez-vous en quelques clics :
pass.culture.fr**

Vous pouvez également communiquer le site pass.culture.fr à l'ensemble des jeunes éligibles pour qu'ils puissent accéder à l'application, ou nous soumettre toutes vos idées qui feront du pass Culture un outil de politique culturelle qui s'adresse véritablement à l'ensemble des jeunes.

Pour toute question : support@passculture.app